

LIVRET D'ACCUEIL

INSTITUTS DE FORMATIONS PARAMEDICALES



IFSI / IFAS DIGNE LES BAINS

Centre Hospitalier -CS 60213
04995 Digne-les-Bains Cedex

✉ ifsi@ch-digne.fr

☎ 04.92.30.16.15

IFAS / IFAP MANOSQUE

264 bis, avenue du 1er mai
Parc d'activités Saint-Joseph
04100 Manosque

✉ ifas.manosque@ch-digne.fr

☎ 06.03.52.58.41



Ouverture au public :
du lundi au vendredi
de 13h00 à 16h00



TABLE DES MATIERES

LE MOT DE LA DIRECTION	3
Présentation générale	4
Les offres de formations	4
Formations initiales	4
Préparation aux sélections.....	5
Formation continue	5
Les principaux partenaires.....	5
Région Sud	5
Aix-Marseille Université	5
Pôle emploi/ Mission locale/ CAP emploi	6
Fongecif et les différents OPCO	6
Partenaires du champ du handicap	6
Etablissement sanitaires et structures de soins.....	6
Présentation générale des instituts.....	7
Plan et accès.....	7
Le personnel des Instituts	8
Répartition de l'équipe pédagogique	8
L 'équipe administrative	8
Les locaux	9
Missions spécifiques	9
Ressources	11
Centre de Ressources Documentaires.....	11
La communication	11
Les outils de communication.....	12
Organisation de la formation initiale	12
Formation en soins infirmiers.....	12
Formation aide-soignant	13
.....	14
Formation auxiliaire de puériculture.....	15
Cursus partiels	15
Stages IFSI – IFAS – IFAP	15
Vie étudiante	16
Les formations préparant aux différents modes de sélection	16
Les formations continues	17
Formation tuteur.....	17
Formation maître de stage.....	17
Réactualisation des savoirs aides-soignants.....	17
Adresses utiles et vie pratique	18

LE MOT DE LA DIRECTION

Les Instituts de Formations Paramédicales existent depuis 1973. Seuls instituts du département des Alpes de Haute Provence formant des étudiants infirmiers, il est rattaché au Centre Hospitalier de Digne les Bains.

Sa mission est de promouvoir la santé pour tous en facilitant l'accès à des fonctions qualifiantes. L'engagement des instituts est de former des professionnels de santé réflexifs, compétents, capables de s'adapter à toutes situations de soins.

Tout au long de votre formation, nous nous attacherons à faire en sorte que celle-ci, au-delà des connaissances, contribue à votre épanouissement :

En privilégiant un accompagnement personnalisé

En partageant des valeurs humanistes et professionnelles

En développant un esprit de collaboration.

Pour atteindre ces objectifs nous insistons sur le respect des règles de vie en communauté et l'importance de l'individu au sein de celle-ci.

Nous vous souhaitons à tous un enrichissement personnel et professionnel dans cet environnement où la qualité de la relation reste au centre de nos préoccupations.

Bienvenue dans nos Instituts.

Présentation générale

Etablissements public, les Instituts de Formations Paramédicales de Digne se situent au sein du Centre Hospitalier de Digne les Bains.

Il existe un deuxième site consacré à une section de l'IFAS, en rentrée décalée, à MANOSQUE. Il est prévu d'ouvrir l'IFAP sur ce site à partir de janvier 2024.

HEURES D'OUVERTURES :

Site DIGNE LES BAINS : 7h45 – 17h

Site MANOSQUE : 08h-17h

Seul Institut de Formation en Soins Infirmiers des Alpes Haute Provence, l'institut se voit confier de nombreuses missions de service public.

Les offres de formations

L'offre intègre les exigences réglementaires et prend en compte les besoins et les attentes des apprenants, ainsi que les besoins de la population en matière de santé.

Le parcours de l'apprenant est personnalisé afin de l'amener à devenir autonome, responsable et réflexif.

L'ensemble des formations permet à l'apprenant de mener une réflexion sur les valeurs soignantes de respect et de dignité, sur les qualités professionnelles attendues répondant aux exigences éthiques : la rigueur, le sens des responsabilités, l'écoute, l'empathie, la capacité de réflexion sur sa pratique et les premiers soins en simulation.

Les Instituts de Formations sont rattachés au Centre Hospitalier de Digne les Bains mais sont aussi inscrits dans le Groupement Hospitalier de Territoire. Leur philosophie repose sur des valeurs inhérentes à l'humanisme. Les formations doivent permettre aux apprenants :

- De dispenser des soins de qualité quel que soit le lieu de l'exercice
- De se réaliser sur le plan individuel
- D'avoir un projet professionnel construit
- De pouvoir se positionner sur un emploi

Formations initiales

- Préparation au Diplôme d'Etat d'Infirmier(ère) avec un agrément pour 61 étudiants en soins infirmiers
- Préparation au Diplôme d'Etat d'Aide-soignant(e) avec un agrément pour 60 élèves (2 sections)
- Préparation au Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture avec un agrément de 25 élèves
- Cursus partiel (sur dossier) menant au DEAS et DEAP (modalités modifiées suivant le nouvel arrêté réformant l'organisation de la formation).

Préparation aux sélections

- Préparation aux modalités de sélection en IFSI pour toute personne ayant cotisé au moins trois années à la sécurité sociale
- Préparation aux modalités de sélection d'entrée en IFAS.

Formation continue

- Des formations continues d'adaptation à l'emploi pour les professionnels de santé déjà actifs (tutorat, réactualisation des savoirs, ...)
- Des parcours spécifiques pour les professionnels de santé autre qu'infirmier (sous réserve d'acceptation du dossier).

Les principaux partenaires

Région Sud



Région Sud accompagne les instituts de Digne les Bains sur un plan budgétaire. Ce partenaire assure le fonctionnement quotidien de l'établissement ainsi que la réalisation de projets d'équipement et de développement.

Région Sud attribue une dotation aux Instituts, afin de financer l'année de formation des apprenants :

- La formation des étudiants en soins infirmiers, (sauf cas particuliers : formation professionnelle, contrat d'apprentissage),
- La formation des élèves aides-soignants, (sauf cas particulier : formation professionnelle, contrat d'apprentissage),
- La formation préparatoire à la sélection pour l'entrée en IFAS.
- Prévu à partir de janvier 2024 : la formation des élèves auxiliaires de puériculture, (sauf cas particulier : formation professionnelle, contrat d'apprentissage).

Région Sud accompagne financièrement les apprenants sur leur parcours de formation notamment par le biais de : bourses régionales d'études pour les élèves aides-soignants et étudiants en soins infirmiers (sous conditions d'éligibilité), ainsi que d'autres aides.

Aix-Marseille Université



Depuis la réforme des études en soins infirmiers, le Diplôme d'Etat en soins infirmiers fait partie d'un cursus universitaire avec obtention d'un grade licence.

Dans ce cadre, l'IFSI a signé une convention avec Aix-Marseille Université et les étudiants bénéficient de certains avantages. Des cours sont donnés par des enseignants universitaires (sous forme de vidéo). En 1^{ère} année, les étudiants reçoivent un courrier de confirmation d'inscription à Aix-Marseille Université. Ce courrier permet également l'accès à la documentation en ligne par la délivrance d'un identifiant et d'un mot de passe personnel.

Pôle emploi/ Mission locale/ CAP emploi



En relation continue avec l'institut, ces organismes sont présents lors de l'élaboration des différentes prises en charge des apprenants.

En relation continue avec l'institut, ces organismes sont présents lors de l'élaboration des différentes prises en charge des apprenants.

Par ailleurs ils développent en partenariat avec l'Institut des projets personnalisés pour les demandeurs d'emploi, jeune de moins de 26 ans et en situation de handicap dans le but de promouvoir l'emploi.

<https://www.mission-locale.fr/annuaire/agence/mission-locale-de-digne-les-bains>

Fongecif et les différents OPCO

NS
rtenaire
avenir

Interlocuteur privilégié pour les congés individuel de formation, les dossiers de demandes sont désormais dématérialisés.



Pour les promotions professionnelles hospitalières.

Partenaires du champ du handicap

Ensemble des partenaires du territoire à même d'intervenir sur le Fonds handicap afin d'intégrer et accompagner durablement les personnes en situation de handicap dans leur parcours de formation et plus tard, pour une insertion professionnelle réussie. (Fiphfp, Agefiph, MDPH04)

Etablissement sanitaires et structures de soins

Une collaboration existe entre les instituts et les établissements sanitaires ou structures de soins privées et publiques sur le territoire, au profit de la formation clinique, théorique et pratique des étudiants : accueil en stage, participation de professionnels aux enseignements, à la gouvernance, à des groupes de travail.

Le personnel des Instituts

L'équipe est composée de :

- Un directeur
- Un formateur coordinateur pédagogique IFSI
- Un formateur coordinateur pédagogique IFAS
- 11 formateurs
- Une documentaliste

Directeur des instituts Mr QUILES Laurent			
IFSI			
Coordination pédagogique Mme DOL Valerie			
1^{ère} année	2^{ème} année	3^{ème} année	3^{ème} année complémentaire
Mme DOS SANTOS Claudine	Mme ELIE Roxane	Mme KERMEUR Katia	Mme ELIE Roxane
Mme CABROL Elodie	Mme GUENDE Stéphanie	Mme MILLET Fabienne	
Mme HEREDIA Véronique	Mme BELLEUT CALLA A. Marie		
IFAS/IFAP			
Coordination pédagogique Mme BERNARD Sylvie			
IFAS site Digne les bains	IFAS Site Manosque	IFAP Manosque	
Mme MARIN Katia	Mr HERNANDEZ Cédric	Mme PAIN Catherine	

- 2 secrétaires
- Un adjoint des cadres
- Un ASH

Merci de consulter l'organigramme des Instituts (disponible sur Ametice et dans vos salles de cours).

Répartition de l'équipe pédagogique

Les formateurs permanents ont pour mission de vous accompagner durant votre formation. Ils sont tous issus de la filière infirmière et ont une expertise en pédagogie.

Certains enseignements nécessitent une expertise et des expériences spécifiques et sont dispensés par des intervenants extérieurs à l'Institut de formation.

L'équipe administrative

HORAIRES D'OUVERTURES DU SECRETARIAT AU PUBLIC (Site de Digne) : Du lundi au vendredi de 13 h 00 à 16 h 00.

Permanence sur le site de Manosque, le jeudi (lors des périodes de formation théorique).

Mme DUMAS Edyta : assistante de direction et coordination du secrétariat
Mme LIAUTAUD Sabine : secrétaire, référente IFSI
Mme MARTIN Christel : secrétaire, référente IFSI, IFAS et IFAP

Les secrétaires assurent : l'accueil ainsi que le secrétariat lié à la formation et au fonctionnement des instituts.

Les locaux

Les instituts sur le site de Digne mettent à disposition des apprenants :

- 4 Salles de cours magistraux
- 10 Salles de Travaux Dirigés
- 3 Salles d'ateliers pratiques et simulation
- 1 Centre de ressources documentaires
- 1 Salle de détente pour les étudiants
- 1 Salle du personnel

Sur le site de Manosque :

- 2 salles de cours
- 1 salle de TD
- 1 salle d'ateliers pratiques
- 1 cafeteria-détente...

Les salles de cours sont équipées de matériels audiovisuel et informatique et d'un dispositif de camera-internet pour les enseignements à distance (Visio)

Des possibilités de restauration sur les centres hospitaliers sont proposées aux apprenants.

Missions spécifiques

La démarche Qualité

Les Instituts se sont engagés dans une démarche pour le développement et l'amélioration continue de la qualité des prestations de formation qui s'appuie sur le référentiel QUALIOPI. Centrée sur les apprenants, cette démarche a pour but d'améliorer en continu les parcours de formation, en assurant pour tous et dans tous les domaines pédagogiques, administratif et logistique, une qualité de prise en charge et d'accompagnement pour permettre aux apprenants de se positionner sur des projets d'emploi.

Le développement durable

Les instituts s'inscrivent dans une démarche de développement durable, afin de limiter progressivement l'impact environnemental et d'améliorer l'efficacité économique de leurs activités : réduction des consommations (énergie, eau...), réduction et gestion des déchets, politique d'achats, promotion de

modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle pour les trajets professionnels ou domicile-lieu de formation...

Les référents

Des missions spécifiques sont accomplies par des référents

- **Coordinateur pédagogique** : Il est responsable de la coordination pédagogique. Chargé de la gestion des stages (développement du partenariat, gestion financière...) et de la communication externe, Il travaille en collaboration avec les référents pédagogiques et l'ensemble de l'équipe
- **Référents pédagogiques** : Ils sont référents d'une promotion. Au sein de la promotion ils ont la responsabilité du suivi pédagogique individuel d'une vingtaine d'apprenants. Tous les formateurs accompagnent les apprenants dans leur processus de professionnalisation.
- **Référents de stage** : 2 formateurs référents sont nommés pour chaque terrain de stage accueillant les apprenants. Ils sont garants de l'articulation des apprentissages entre les deux lieux de formation
- Référents handicap : Mme KERMEUR formatrice, Mme SAYE, documentaliste et Mme BERNARD
Le référent handicap est le garant de la mise en œuvre de dispositifs spécifiques visant à la réussite du parcours professionnel de la personne en situation de handicap dans le cadre du droit commun, en agissant sur les freins, à l'entrée en formation, durant le parcours et à l'issue de la formation dans une visée d'insertion professionnelle. (Cf livret d'accueil et d'accompagnement des apprenants en situation de handicap).
- Référents qualité et gestion des risques : Mmes BELLEUT-CALLA, CABROL et GUENDE
Il a pour mission de concevoir et de piloter avec l'équipe de Direction la mise en œuvre de la démarche qualité des instituts, d'en évaluer l'efficacité et de la faire évoluer.
- Auditrice interne : Mme ELIE, Mme MILLET, Mme MARIN et Mme MARTIN
- Référent Développement durable : Mme KERMEUR, Mme SAYE et Mme DOL
- Référent développement des outils numériques : Mme DOS SANTOS, Mme ELIE et Mme SAYE
- Référent bien-être / CVEC, CROUS : Mme MILLET

Ressources

Centre de Ressources Documentaires

Il est ouvert de 8h30 à 12h00 et de 13h à 16h30 le lundi, mardi, mercredi, vendredi et de 10h00 à 12h et de 13h à 18h15 le jeudi. (Les apprenants désireux de bénéficier des horaires élargis du jeudi doivent se présenter au Centre de Ressources Documentaires à 17h au plus tard. Si aucun apprenant ne s'est manifesté à cet horaire, le Centre de ressources documentaires se réserve le droit de fermer à 17h). La semaine précédant les évaluations, le Centre de Ressources Documentaires reste ouvert jusqu'à 18h15. **Si aucun étudiant n'est présent pour réviser à 17h00** : le centre de Ressources Documentaire sera fermé.

Il propose aux apprenants et aux formateurs un large choix de revues professionnelles, livres, dictionnaires en sciences infirmières et en sciences humaines et sociales.

Les étudiants infirmiers bénéficient d'un accès en ligne à la Bibliothèque Universitaire d'Aix-Marseille Université.

10 ordinateurs équipés du pack office et d'un accès à internet sont mis à disposition. Une imprimante/photocopieuse est à la disposition des apprenants moyennant l'achat d'une carte (5 € pour 100 copies, auquel il sera nécessaire d'ajouter l'achat du support carte au tarif de 1€). La carte et la recharge en photocopies sont à régler par chèque bancaire à l'ordre de l'agent comptable auprès de Mme SAYE.

La communication

Les informations officielles concernant les éléments de la formation sont délivrées par différents supports :

Les plateformes pédagogiques

Ces espaces de partage permettent de mettre à la disposition des apprenants des supports de cours, des films, des quiz, des exercices d'entraînement Leurs principales fonctions sont pédagogiques et communicatives.

- AMETICE /AMU pour les étudiants
- Moodle pour les autres apprenants

Les autres supports :

- Le portail informatique, site : www.ifsio4.com
- La boîte mail de l'IFSI/IFAS/IFAP : ifsi@ch-digne.fr
- Les panneaux d'affichage dans le hall
- La page Facebook des Instituts

Les outils de communication

Chaque apprenant doit donner, au plus tard à la rentrée, une adresse mail. Les étudiants infirmiers, une fois inscrit à l'AMU disposent d'une adresse mail AMU configurée comme suit : prénom.nom@univ-amu.fr, qui sera utilisée pour tous les échanges.

Chaque membre de l'équipe pédagogique dispose d'une adresse mail professionnelle configurée comme suit : « initiale du prénom suivi du nom (tout attaché) @ch-digne.fr ». Ce qui permet de faciliter les échanges entre les apprenants et l'équipe

Organisation de la formation initiale

Elles sont articulées autour de l'acquisition des compétences, en alternance au travers de cours théoriques et de stages cliniques. L'enseignement théorique est dispensé sur la base de 35 heures par semaines.

La répartition de cet enseignement entre cours magistraux, travaux dirigés et évaluation des connaissances est déterminée par l'équipe enseignante au travers du projet pédagogique.

Formation en soins infirmiers

Le programme des études est fixé par l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié le 17/04/2018, relatif au diplôme d'Etat Infirmier.

Paiement de la CVEC (contribution à la vie étudiante et de campus) 100€ (en 2023) sur le service du Crous.

Effectifs rentrée 2023-2024 : 61 places

La rentrée est fixée au premier lundi du mois de septembre. La durée de formation est de 3 années, soit 6 semestres de 20 semaines de 35h. La formation théorique se déroule sous la forme de cours magistraux, travaux dirigés et travail personnel guidé.

Le diplôme d'État d'infirmier fait suite à l'obtention des 180 crédits européens (ECTS) liés à l'acquisition des 10 compétences du référentiel de formation :

- 120 ECTS pour les unités d'enseignement théorique ;
- 60 ECTS pour la formation clinique en stage.

La répartition des enseignements est la suivante :

- La formation théorique de 2 100 h, sous la forme de cours magistraux (750 h), travaux dirigés (1 050 h) et travail personnel guidé (300 h).
- La formation clinique de 2 100 heures soit 60 semaines de stages.
- Le travail personnel complémentaire est estimé à 900 h environ sur les 3 ans.

Le référentiel de formation regroupe 36 matières réparties sur 6 semestres dans 59 unités d'enseignement, pour permettre une progression pédagogique cohérente

Les unités d'enseignement théoriques couvre 6 champs disciplinaires :

- ✓ Sciences humaines, sociales et droit
- ✓ Sciences biologiques & médicales
- ✓ Sciences & techniques infirmières, fondements & méthodes
- ✓ Sciences & techniques infirmières, interventions

- ✓ Intégration des savoirs & posture professionnelle infirmière
- ✓ Méthodes de travail

Les stages répartis en quatre typologies :

- ▶ T1 : « Soins de courte durée »
- ▶ T2 : « Soins en santé mentale et en psychiatrie »
- ▶ T3 : « Soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation »
- ▶ T4 : « Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie »

Le parcours de stage est établi par le référent pédagogique de l'étudiant en fonction de son projet professionnel et de sa progression dans ses apprentissages.

Modalités d'évaluation :

Chaque unité d'enseignement a un mode d'évaluation qui lui est propre et qui est légiféré (Arrêté du 31 juillet 2009) : évaluation écrite sur table, évaluation orale individuelle ou collective, restitution d'un travail écrit individuel ou collectif, évaluation individuelle en salle de TP, ...

Les **demandes de mutation/ intégration** se font sur présentation d'un dossier :

- Lettre de motivation
- Avis conforme du directeur de l'institut d'origine
- Copie conforme du portfolio
- Relevé des absences

Formation aide-soignant

Le programme d'étude est fixé par l'Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux

Deux rentrées-Une sélection : épreuves de sélection pour les deux sites au printemps.

- Une rentrée sur le site de Digne en septembre
- Une rentrée sur le site de Manosque en janvier.

Effectifs : rentrée 2023 Digne 35 places Rentrée janvier 2024 Manosque : 25 places

La formation est de 1540 heures soit 44 semaines. L'enseignement théorique (770h) et pratique (770h) comprend dix modules. Il est organisé sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés ou de travaux pratiques en petits groupes d'apprenants.

A cela s'ajoute un dispositif d'accompagnement pédagogique individualisé (API) de 35 heures, des travaux personnels guidés de 35 heures (TPG) ainsi qu'un suivi pédagogique individualisé des apprenants.

La formation en milieu professionnel comprend quatre périodes de stage à réaliser en milieu professionnel. Ces périodes peuvent être effectuées dans différentes structures publiques et privées, du champ sanitaire ou médico-

social, en établissement, en soins à domicile ou dans les services d'accompagnement et d'aide à la personne. Le parcours de stage comprend au moins une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique et une période auprès de personnes âgées. Trois stages visent à explorer les trois missions suivantes :

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie.
- Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences.
- Contribuer aux projets de soins personnalisés et au raisonnement clinique interprofessionnel dans différents contextes comme la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé.

Un stage de sept semaines, réalisé en fin de formation, permet d'explorer ou de consolider le projet professionnel et renforcer les compétences.

SUIVI PEDAGOGIQUE INDIVIDUALISE (SPI)

Au moins deux fois dans l'année, le formateur référent pédagogique fait un bilan individuel avec les apprenants dont il a la responsabilité. Il les conseille et les guide pour la poursuite de leurs parcours.

SUIVI PEDAGOGIQUE DE STAGE (SPS)

Le formateur référent du lieu de stage rencontre les apprenants à chaque stage. La date de suivi est donnée à l'apprenant avant le début du stage. L'apprenant s'organise avec le maître de stage pour être présent sur le créneau fixé.

Lors de l'accompagnement en stage, les formateurs insistent sur la mise en lien entre la théorie et la pratique du terrain par :

- Une analyse des situations de soins rencontrées
- Un accompagnement au raisonnement clinique
- Un encouragement de l'élève à l'auto-évaluation des éléments de compétences à acquérir, à l'analyse et au questionnement.
- Un réajustement des objectifs en regard du chemin parcouru par l'apprenant et des ressources du service.

TRAVAUX

Les démarches de soins sont utilisées comme moyen pédagogique. Les élèves construisent leurs savoirs à partir de l'étude de deux situations en s'appuyant sur les enseignants et les équipes de travail. Ils apprennent à confronter leurs connaissances à la pratique. L'auto analyse est favorisée et devient un mode d'acquisition. On parle de « posture réflexive » permettant de lier savoirs et actions.

Deux analyses de situations sont aussi utilisées comme moyen pédagogique. Elles permettent à l'élève de s'appuyer sur les enseignements de l'IFAS et la littérature professionnelle. Elles mobilisent l'ensemble des savoirs.

EVALUATIONS

Chaque module se termine par une évaluation. Différentes modalités d'évaluation sont possibles : écrite sur table incluant une ou des études de situation, une pratique simulée, une analyse de situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel et une analyse de situation relationnelle écrite et orale.

Formation auxiliaire de puériculture

Programme d'étude fixé par l'Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture

Effectifs : 25 places

Rentrée : En janvier sur le site de Manosque

Cette formation doit permettre à chaque élève d'acquérir des compétences lui permettant de contribuer à une prise en charge globale des enfants en milieu hospitalier ou extra hospitalier.

Elle est organisée sur les mêmes modalités que la formation d'aide-soignante.

Sur les 3 stages de 5 semaines, 1 stage doit être effectué auprès d'enfants en situation de handicap physique ou psychique.

Cursus partiels

L'arrêté du 12 avril 2021 modifiant les conditions d'accès et d'organisation de la formation vient de paraître, applicable pour la rentrée 2021. De ce fait, chaque demande d'accès à la formation pour les cursus partiels, sera étudiée au cas par cas.

Stages IFSI – IFAS – IFAP

Tous les stages en lien avec ces formations sont proposés par les instituts.

Les stages constituent, au sein de la formation, un temps d'apprentissage privilégié d'une pratique professionnelle. Ils s'effectuent en milieu hospitalier et en milieu extrahospitalier dans des structures bénéficiant d'un encadrement adapté. L'encadrement doit être assuré par du personnel diplômé qui prépare progressivement les apprenants à l'exercice de leur fonction.

Chaque structure d'accueil fait l'objet d'un suivi régulier dans le cadre de la démarche qualité mise en place par l'institut, ceci afin de garantir un encadrement optimal au sein d'une structure qualifiante. De plus, une convention formalise l'engagement entre les structures de stage et les instituts.

Les stages sont effectués sur la base de trente-cinq heures par semaine.

Les apprenants bénéficient d'indemnités de stage.

Le remboursement des frais de déplacements en stage, sous certaines conditions, peut être attribué aux étudiants infirmiers (Arrêté 18/05/2017).

Vie étudiante

Les représentants de promotion

Pour les formations initiales, dans un délai de trois semaines après la rentrée, a lieu l'élection des représentants de promotion : deux délégués titulaires de promotion et deux suppléants. L'élection est renouvelée chaque année (pour les formations préparant aux sélections un délégué et un suppléant).

Les représentants et/ou suppléants étudiants en soins infirmiers et élèves aides-soignants participent aux instances :

- Instance compétente pour les orientations générales de l'institut
- Section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles
- Section compétente pour le traitement des situations disciplinaires
- Section relative à la vie étudiante et aux conditions de vie des élèves au sein des instituts

La vie associative

Les apprenants de l'institut animent une association dont ils ont l'entière responsabilité. Cette association dont le siège se trouve dans les locaux de Digne a pour but d'organiser la vie sociale et festive de ses adhérents.

Elle contribue aussi à certaines aides financières dans le cadre d'actions collectives, voyages, ... contact : Asso.ifsidi.digne@gmail.com

La tenue en stage

En lien avec le règlement intérieur de l'institut, le port d'une tenue correcte est exigé. Un trousseau de tenues est fourni et sera entretenu par la lingerie du Centre hospitalier de Digne les Bains aux frais de l'institut.

Lors des ateliers pratiques, la tenue professionnelle réglementaire est requise : casaque de l'institut, une paire de chaussures fermées, les cheveux attachés, ongles courts sans vernis, ni bijoux ni montre.

Les tenues sont à rendre en fin de formation, une non restitution engagera des frais de remboursement.

L'essayage des tailles est prévu en début de formation.

Les formations préparant aux différents modes de sélection

Elles donnent accès à aucun statut particulier. Les inscriptions sont ouvertes durant l'été (juillet/août) et téléchargeables sur le site : www.ifsidi04.com

Elles s'articulent autour de l'apprentissage par progression :

- A partir d'un bilan initial reprenant les pré-requis
- A l'aide de la formalisation des points forts et des points à travailler
- A l'aide d'un suivi individuel personnalisé

Les formations d'accompagnement aux différents modes de sélection sont organisées en fonction des attendus règlementaires. Elles permettent au préparant de participer à des cours magistraux, d'effectuer des exercices, de passer des épreuves « blanches » et d'effectuer un stage d'observation de 35 heures proposé par l'institut.

Les référentes pédagogiques de ces formations organisent, pour chaque préparant, des points d'étape individuels permettant de faire le bilan sur l'atteinte des objectifs pédagogiques, les difficultés rencontrées afin de réajuster le contenu du parcours si nécessaire.

Un suivi pédagogique individuel est formalisé au moins 2 fois par an afin d'évaluer le dispositif.

Le coût de la formation accompagnant à la sélection aide-soignant peut être pris en charge par le Conseil Régional pour un montant de 1954,46€ (en 2021).

Pour les candidats souhaitant intégrer l'IFSI, relevant des épreuves de sélection (hors Parcoursup) et agents ou salariés d'un établissement de santé ou du secteur médico-social, voir avec la formation continue de l'établissement pour la prise en charge. Coût 990€ (en 2020).

Les formations continues

Les formations pour les professionnels (s'adressent aux soignants en exercice).

Formation tuteur

Pour les infirmiers une formation au tutorat des étudiants s'organise sur 4 journées.

A partir d'un apport relatif à la formation infirmière, un enseignement est proposé sur les théories de l'apprentissage, l'évaluation et l'analyse des pratiques professionnelles. Cette formation est gratuite et elle permet d'obtenir une attestation de formation au tutorat. L'inscription se fait soit par mail : <http://www.IFSI04.com> ; soit par téléphone : 0492301615

Pour les aides-soignants une formation au tutorat des élèves aides-soignants s'organise sur deux journées. Cette formation (par groupe de 12 personnes environ) est gratuite. L'inscription se fait soit par mail <http://www.IFSI04.com> ; soit par téléphone : 0492301615

Formation maître de stage

Pour les cadres de service ou IDEC accueillant des étudiants en soins infirmiers et élèves aides-soignants en stage, permettant d'appréhender la venue d'un stagiaire et de son évaluation. Formation gratuite.

Réactualisation des savoirs aides-soignants

Pour les aides-soignants diplômés avant 2021, une formation de réactualisation des savoirs de 2 jours permet une remise à niveau des connaissances. Pour organiser cette formation, 10 personnes au minimum doivent s'inscrire pour un coût de 300 euros par stagiaire.

Adresses utiles et vie pratique

Résidences étudiantes

Les instituts ne possèdent pas d'internat. Il existe des réponses adaptées en matière de logements par l'intermédiaire de la Société Coopérative de Production HLM du 04 : etudiant@scp04.com

Des offres de logements sont déposés par des particuliers sur le site des instituts et sur les tableaux d'affichages.

La restauration

Les apprenants ont accès au self des Centres Hospitaliers en tenue de ville, le midi. Ils bénéficient du tarif CROUS et doivent approvisionner leur carte- self au bureau des admissions.

Au sein des instituts, un espace détente est organisé pour la prise des repas avec un accès libre à :

- Des réfrigérateurs et des micro-ondes,
- Un distributeur de boissons chaudes
- Un distributeur d'eau fraîche

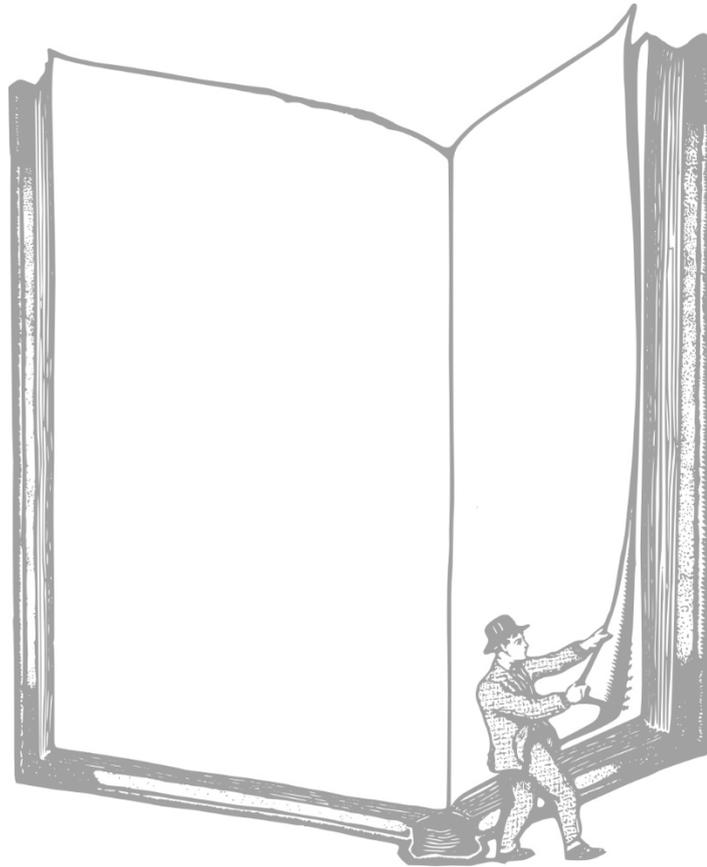
Des tables sont installées sur la terrasse en extérieur et intérieur.

- **Le PASS SANTE JEUNES** : initiative de la Région Sud, qui accompagne l'étudiant dans son parcours de santé. Il permet d'accéder gratuitement à un ensemble de prestations chez les professionnels de santé. Il est gratuit, il suffit d'avoir moins de 26 ans.
- **La carte ZOU** : elle permet de bénéficier d'une réduction du coût des trajets domicile-études et de 50% de réduction pour les autres déplacements.

Les adresses utiles sur Digne et Manosque

- Transport Urbain Dignois (TUD) <https://www.provencealpesagglo.fr/>
- Transport Manosque : Trans'Agglo <https://mobilite.dlva.fr/>
- Le centre Médico-Social
4 rue de la Grave 04000 Digne Tél : 0492300900
49 boulevard Elémir Bourges 04100 Manosque Tél : 0492701750
- Centre Communal d'Action Sociale
Rue pierre Magnan 04000 Digne-les-Bains Tél : 0492305882
Avenue Majoral Arnaud 04100 Manosque. Tél : 0492705860
- Mission Locale pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes (- de 25 ans)
12 Rue Alphonse Richard 04000 Digne Tél : 04 92 31 66 08
Boulevard du temps perdu 04100 Manosque Tél : 04 92 72 75 60
- Assistante Sociale du CROUS (étudiants) :0442913027 tous les mardis matin permanence à l'IUT, boulevard Saint Jean Chrysostome.

- Assistante sociale du CH digne, Mme CAPON Isabelle, le lundi de 14h à 17h et le vendredi de 9h à midi. Tél : 07 76 35 69 44
- Psychologue : possibilité d'entretiens (x3) gratuits et totalement discrets pour les apprenants des instituts, Monsieur Hubert Tél : 06 14 15 96 99.
- Ateliers gratuits pour les étudiants (gestion du stress renfort de la confiance en soi) Madame Cécile Chaussegros psychologue inscriptions préalables, Tél: 04 92 32 61 69 (42 boulevard Victor Hugo à Digne Les Bains).
- CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) violences intrafamiliales, conjugales.
1 rue Aubin Tél : 04 92 36 08 48
- MJE (Maison des Jeunes et des Etudiants)
80 Place André Thisy Tél : 04 92 36 10 31 mje@dignelesbains.fr
- CAP emploi :
18, Rue Aubin, 04000 Digne les Bains Tél : 04 92 34 68 83
548 Bd du Maréchal Juin, 04100 Manosque Tél : 0492707460
- CDAD04 : Aide juridique et sociale 04 92 36 69 20



Nous avons pensé ce livret d'accueil de manière à faciliter votre intégration au sein des formations.

Dans le cadre de la démarche qualité des instituts engagée depuis 2015, vous pouvez apporter vos remarques ou propositions. Votre contribution permettra ainsi de faire évoluer ce livret dans une perspective d'amélioration de l'accueil des apprenants qui vous succéderont.